



**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

JEUDI 07 JUILLET 2022 A 17 H 15

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra à **Le Plus – Pôle Mutualisé de Formation – 80 rue des Iles à Saumur**, aux date et heure indiquées, ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

1. Modification des membres siégeant dans les commissions thématiques
2. Modification d'un membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

FINANCES

3. Décisions Modificatives au budget 2022
4. Autorisations de Programmes (AP) – Crédits de Paiement (CP) – Modifications
5. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – ZAC sous la Bosse - Construction de 2 logements au 1 et 3 rue du Bleu de Noé - Distré
6. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – Hameau des Maraîchers - Réhabilitation de 15 logements - Allonnes
7. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – Réhabilitation de 7 logements au 3 rue Waldeck Rousseau - Saumur
8. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – Les Violettes Anciennes – Réhabilitation de 76 logements – Saumur
9. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – Hameau des Hautes Vignes – Acquisition en VEFA de 30 logements - Saumur
10. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – FIDES – Financement de travaux
11. Créances éteintes
12. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

POLITIQUES CONTRACTUELLES

13. Appel à candidature FEDER ITI 2021-2027 – Proposition de plan d'actions

JURIDIQUE

14. Approbation des dossiers d'enquête publique et d'enquête parcellaire préalables à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de l'opération d'extension de la Zone d'Activités Ecoparc Sud

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15. Suppression de la ZAC de Chacé
16. Alter cités – Augmentation de la participation financière dans la SAS foncière dédiée au projet des Halles Gourmandes d'Angers

URBANISME

17. PLUi secteur Loire Développement – Modification ordinaire n° 4 – Modification de l'OAP pour l'implantation d'une maison de santé sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux

HABITAT

18. Convention PROCIVIS – Avance des subventions au titre de l'habitat
19. Instauration de DPU renforcée dans les périmètres opérationnels de revitalisation
20. Application de loi SRU - Proposition d'exemption sur la CASVL pour la période triennale 2023-2025
21. Règlement communautaire des aides financières au logement – Parc privé – Modification du régime des aides aux propriétaires bailleurs

POLITIQUE DE LA VILLE

22. 2ème programmation Contrat de Ville 2022

POLITIQUES SOCIALES

23. Contrat Enfance Jeunesse – Avenant Ludothèque Montreuil-Bellay

ENVIRONNEMENT

24. ALTER ENERGIES - Prise de participation financière et constitution de la SAS Anjou GNV dédiée au portage d'un projet de station GNV sur la commune de Saint Léger de Linières
25. ALTER ENERGIES - Prise de participation financière dans la SAS Mauges BioGNV dédiée au portage du projet de station BioGNV sur la commune de la Pommeraye
26. ALTER ENERGIES - Prise de participation financière complémentaire dans la SAS Loire Mauges Energie dédiée au portage du projet du méthaniseur Loire Mauges Energie sur la commune de Mauges sur Loire
27. ALTER ENERGIES - Prise de participation financière dans la SAS LAMPA dédiée au portage d'un projet de méthanisation à Durtal
28. Candidature au label "Climat-Air-Energie" dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition écologique de l'ADEME
29. Contrat de quasi-régie avec la SPL Agglopropreté pour l'exploitation et l'animation du service des gestion des déchets ménagers et assimilés – Avenant N°4

ZA – VOIRIE

30. Réparation du réseau d'éclairage public - contribution forfaitaire

CULTURE

31. Spectacle vivant – Saisons culturelles – Révision des conditions tarifaires

RESSOURCES HUMAINES

32. Modification du tableau des emplois et des effectifs

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

33. Compte-rendu des décisions prises par le Président de la CASVL et état des marchés

INFORMATIONS DIVERSES

Saumur, le 29 JUN 2022
Le Président de la Communauté d'Aggl
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET


En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.

NOTA : La présence des conseillers aux séances du Conseil d'Agglomération est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).